

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 41/1950 (1950)

Artikel: Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique : 1950
Autor: Jaccard, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113736>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique

1950

Elle s'est réunie cette année-ci le 20 juin, à 10 h. 15, dans le Salon du gouvernement valaisan, à Sion.

En ouvrant la séance, le président, M. le Conseiller d'Etat P. Oguey, chef du Département vaudois de l'instruction publique, salua la présence de ses collègues des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Grisons, Neuchâtel et Valais, celle de leurs collaborateurs, secrétaires ou chefs de service, et des rédacteurs en chef de *l'Annuaire de l'instruction publique* et du *Glossaire des patois romands*. Il excusa l'absence de M. Feldmann, chef du Département de l'instruction publique du canton de Berne, qui s'était fait remplacer par son collègue, M. Virgile Moine, et celle de M. Galli, du Tessin, que représentait M. A.-U. Tarabori, secrétaire du Département de l'instruction publique.

Après l'adoption du *procès-verbal* de la séance du 14 juin 1949 qui eut lieu à Lausanne, M. L. Jaccard, directeur de *l'Annuaire*, présenta le *rapport* et les *comptes* relatifs à l'édition de 1949 d'*« Etudes pédagogiques »*. Il communiqua ensuite les *projets de budget* pour 1950 et 1951 et le plan de rédaction pour le volume de 1950. Rapport et comptes, sans donner matière à discussion, furent admis avec remerciements au directeur et au Comité de rédaction de *l'Annuaire*. Il en fut de même des *projets de budget* et du *plan de l'édition de 1950*. En ce qui concerne les prochains budgets, la Conférence adopta le principe d'une légère augmentation des honoraires à payer aux correspondants de *l'Annuaire*.

Désireux de savoir la place faite à *l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires* des cantons romands, le Directeur de l'instruction publique du canton de Fribourg s'est adressé

à ses collègues qui, séance tenante, lui ont donné les renseignements suivants : dans le Jura bernois, les écoles secondaires (classes primaires supérieures) consacrent trois heures par semaine à cet enseignement ; à *Genève*, l'étude de la langue allemande est obligatoire dès la sixième année primaire, soit dès l'âge de 12 ans, mais elle est supprimée dans les classes de fin de scolarité fréquentées par les élèves moins doués dont l'activité, centrée sur les travaux manuels, les oriente vers le préapprentissage et le choix d'une profession ; le canton de *Neuchâtel* impose l'étude de l'allemand, à raison de 4 heures par semaine, à tous les élèves des trois dernières années de l'école primaire ; il en est de même dans le canton de *Vaud*, mais seulement dans les classes primaires supérieures, et, aux *Grisons*, dès la 4^e année, dans les classes romanches et italiennes. Les élèves des *classes primaires supérieures tessinoises* ayant à leur programme l'étude de la langue française comme seconde langue, ne reçoivent aucun enseignement de l'allemand. Le *Valais* ne peut songer à introduire l'étude d'une seconde langue dans ses classes primaires où l'année scolaire ne comporte guère plus de six mois.

D'un échange de vues qui s'éleva ensuite sur les *traitements* payés actuellement aux membres du corps enseignant primaire et secondaire des cantons romands, il ressort que le traitement s'accroît avec les années de service pour atteindre le maximum au plus tôt au bout de 13 ans (*Genève*), au plus tard au bout de 20 ans (*Fribourg*) ; partout le personnel enseignant reçoit des allocations de renchérissement et des allocations familiales et pour enfants ; des prestations en nature, sous forme de logement, jardin et bois de chauffage, sont accordées par les communes rurales de quelques cantons. Dans les cantons montagnards comme le *Valais* et les *Grisons*, où certaines écoles ne sont tenues que pendant 26 à 28 semaines, les traitements ne sont pas payés pendant l'année entière, ce qui, pendant quelques mois, met les maîtres dans l'obligation de s'adonner à d'autres occupations lucratives.

Ces deux dernières années, 120 élèves des écoles secondaires vaudoises, neuchâteloises et genevoises ont pu passer, en août, quatre semaines en *Ecosse*, en compagnie d'un nombre égal de camarades écossais, dans un *camp de vacances* où chaque jour des leçons d'anglais furent données aux jeunes gens venus de Suisse, tandis que les Ecossais recevaient des leçons de français des maîtres suisses accompagnants. Les résultats obtenus sont si intéressants que l'on se demande s'il n'y a pas lieu, à titre de réciprocité à l'égard des autorités écossaises, d'organiser en Suisse romande un camp de vacances analogue. Dans ce cas les cantons intéressés seraient-ils disposés à en assumer une partie de la

charge financière ?... Quoi qu'on puisse penser de telles entreprises propres à favoriser de longs déplacements et à occasionner de gros frais, les membres de la Conférence qu'intéresse la question laissent au Département vaudois de l'instruction publique le soin d'examiner les mesures à prendre et de faire des propositions en temps opportun.

Répondant à une question tout récemment posée concernant la création éventuelle d'un *centre romand pour la recherche scientifique*, la Conférence a émis l'avis que, pour le moment, il convient d'attendre le résultat des efforts déployés sur le plan national en vue de la constitution d'un Fonds pour la dite recherche. Les Universités, elles aussi, doivent être consultées à ce sujet.

L'attention des membres de la Conférence fut appelée sur le *cours de perfectionnement* que l'O.F.I.A.M.T. organisera prochainement à *l'intention des maîtresses d'enseignement ménager* de la Suisse romande. D'une durée de huit jours, ce cours aura une portée toute spéciale, aussi bien y a-t-il lieu d'espérer que les Départements de l'instruction publique des cantons romands n'hésiteront pas à le recommander aux membres du corps enseignant à qui il est destiné.

Avant de lever la séance, M. le Président dit à *M. Planta*, conseiller d'Etat grison, dont les fonctions prendront fin avec le mois de décembre prochain, le regret qu'éprouvent ses collègues à se séparer de lui, et le remercia de son active, aimable et dévouée collaboration. Des propos d'estime et d'affection furent aussi adressés en témoignage de reconnaissance à *M. Marius Perrin* qui, atteint par l'âge de la retraite, vient de céder, comme il est de tradition, le secrétariat de la Conférence au nouveau chef du service vaudois de l'enseignement secondaire, *M. Marcel Monnier*.

Il fut enfin pris acte du voeu formulé par M. le Conseiller d'Etat *J. Bovet* que la Conférence tienne à *Fribourg* sa prochaine séance annuelle.

* * *

La *Commission administrative intercantonale du « Glossaire des patois romands »*, présidée par M. le Conseiller d'Etat C. Brandt, de Neuchâtel, tint sa séance habituelle dont l'ordre du jour figurait dans celui de la Conférence romande.

Dans son rapport annuel *M. Schülé*, rédacteur en chef du *Glossaire*, rappela les démarches faites auprès de possesseurs actuels de documents ayant appartenu à d'anciens correspon-

dants du *Glossaire*. N'ayant pas encore obtenu personnellement les résultats désirés, il se voit assuré de l'appui de la Commission administrative agissant au nom des cantons romands pour engager de nouveaux pourparlers...

A fin 1949 a paru le 23^e fascicule, lequel a été accueilli très favorablement. Les décès de MM. Jules Jeanjaquet et Charles Gorgerat ont privé la Commission philologique de deux membres éminents et très appréciés. *M. Louis Junod*, archiviste cantonal, professeur à l'Université de Lausanne, a été désigné à l'unanimité comme nouveau membre de cette Commission. Le rapport de M. Schülé a fait mention des démarches entreprises déjà pour bénéficier des avantages que pourrait assurer au *Glossaire* et à d'autres publications similaires la création éventuelle du *Fonds national pour la recherche scientifique*. *Les comptes de l'exercice 1949* se résument comme suit :

Recettes	Fr. 36 842.94
Dépenses	» 35 825.24
Solde à nouveau	<u>Fr. 1 017.70</u>

Après quelques explications sur la signification de ce solde, M. le Président soumit le rapport et les comptes à la Commission administrative qui les adopta à l'unanimité et en donna décharge avec remerciements au rédacteur en chef et au secrétaire-caissier.

Les projets de budget pour 1950 et 1951 comportent les totaux suivants :

Dépenses	Fr. 38 300.—
Recettes	» 31 800.—
Déficit prévu	<u>Fr. 6 500.—</u>

déficit qui ne laisse pas d'inquiéter l'Administration du *Glossaire*.

La question d'une souscription privée pour constituer un fonds de réserve pourrait être résolue favorablement ainsi que l'a réalisé il y a deux ou trois ans le *Schweizerisches Idiotikon*. Une telle initiative ayant, semble-t-il, des chances de réussir aussi en pays romand, la Commission administrative étudiera les moyens de la lancer. Un projet d'appel sera rédigé à cet effet.

L. JD.